



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2024-97/V
PORTANT réglementation de la circulation Rue de la Haute-Montée

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur RRETHI Arisento, représentant l'entreprise RRETHI de Bischwiller (67240) reçue en mairie le 29 octobre 2024, concernant la mise en place d'une benne devant le n°2 Rue de la Haute-Montée,

CONSIDERANT que la mise en place d'une benne devant le n°2 Rue de la Haute-Montée, le mercredi 30 octobre 2024 de 12h à 16h, nécessite une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité publique il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Chaussée rétrécie

Du fait de la mise en place d'une benne devant le n°2 Rue de la Haute-Montée, la chaussée sera rétrécie devant le n°2 Rue de la Haute-Montée le mercredi 30 octobre 2024 de 12h à 16h.
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Circulation des piétons

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

Article 3 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Pose de la signalisation

La signalisation sécurisant le chantier sera mise en place et enlevée par l'entreprise RRETHI de Bischwiller.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à M. RRETHI Arisento
- au service technique de la Commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie

Fait à Dettwiller, le 29 octobre 2024

Le Maire, Pascal BOEHM

